

Commune de Bonneuil en Valois

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2022

Le vingt et un janvier deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Bonneuil en Valois, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gilles LAVEUR, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gilles LAVEUR, Mesdames Martine FOURNIER, Ana Paula LAVEUR, Messieurs Jean-Marc JOBERT, Daniel KUDLATY, Mesdames Marie-Christine CAILLON, Martine DELVALLEE, Messieurs Gilles LECAILLON, Patrice SAMBOU, Romuald JUMARIE, Mesdames Elisabeth GOMES, Delphine PIQUANT, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent représenté : Monsieur Cédric LECARDONNEL pouvoir à Madame Delphine PIQUANT

Madame Martine FOURNIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13

DATE DE CONVOCATION : 13 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du maire**

Conformément à la délibération du 26 mai 2020, ci-après le compte rendu :

de l'exercice du droit de préemption : décision de renonciation :

- Terrain cadastré AD 319 – terrain avec construction – 24 lotissement le château

Passation de marché en procédure adaptée :

Fremont – Tracteur Iseki – 17 526.61 € H.T.

Nature et paysage – Coupe végétation talus rue de Villers – 1 520 € H.T.

Guillebert – Bacs à sel – 1201.55 € H.T.

➤ **N° : 2022-01-01 Demande de subvention au titre de la DETR : achat d'une tondeuse**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une note de la Préfecture informant que l'achat de matériel à destination des services techniques allait être subventionné exceptionnellement cette année. Il précise que le taux de subvention n'est pas encore connu mais qu'il convient de délibérer pour solliciter une subvention, le dépôt des demandes devant se faire avant le 31 janvier 2022. Il précise que le coût est estimé à 24 023.86 € H.T.

Il précise également que la tondeuse actuelle a été achetée en 2011 et que les frais de réparation sont aujourd'hui très onéreux.

Considérant que la tondeuse utilisée actuellement par les services techniques date de 2011, Considérant que les frais d'entretien sont devenus trop onéreux, Considérant que des travaux importants devraient être réalisés pour la maintenir en état de fonctionnement, Considérant qu'une subvention peut-être allouée pour ce type de matériel, Vu le devis estimatif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour l'année 2022 pour l'achat d'une tondeuse, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

➤ **N° : 2022-01-02 Demande de subvention au titre de la DETR : éclairage public chemin de la Lambine et rue de la fontaine**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter pour l'année 2022 une subvention au titre de la DETR pour des travaux sur l'éclairage public chemin de la Lambine et rue de la fontaine. Il précise que ceux-ci seront concomitants avec les travaux d'assainissement. Le coût restant à charge pour la commune serait de 24 754 € H.T. Le taux de subvention DETR est de 40% et le celui du Département de 35%. La subvention départementale est sollicitée par le SEZEO.

Il précise que ces travaux sont aussi concomitants avec ceux de la SICAE qui enfouira les réseaux et déplacera les poteaux qui sont en domaine privé.

Considérant les travaux de renouvellement du réseau basse tension actuellement en fils nus par la SICAE Chemin de la Lambine et rue de la fontaine, Considérant que des travaux sur le réseau Telecom peut également être entrepris, Considérant les travaux d'assainissement prévus chemin de la Lambine, Considérant qu'il est opportun de profiter de ces travaux pour procéder à la pose de lanternes permettant de renforcer l'éclairage public et procéder au renforcement et l'intégration des réseaux Telecom, Considérant le montant des travaux estimé à 99 016 € H.T. Vu le plan de financement estimé, proposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de remplacement des lanternes Chemin de la Lambine et rue de la fontaine. APPROUVE le renforcement et l'intégration des réseaux. SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour l'année 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention

➤ **N° : 2022-01-03 Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France : Création d'un city stade**

Monsieur JOBERT indique qu'il a rencontré un commercial concernant la possibilité de réaliser un city stade sur la commune.

Il précise que le devis proposé d'un montant de 97029 € H.T. comprend un équipement complet. L'offre pourra bien entendu être ensuite adaptée.

La subvention octroyée par le conseil régional des Hauts de France serait de 80%.

Monsieur Jobert propose donc de déposer un dossier. L'emplacement définitif de la structure et les équipements devront être choisis par la commission travaux.

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre à disposition des enfants de la commune une offre de loisirs, Considérant que la commune dispose d'un terrain pouvant accueillir un city stade, Considérant que des subventions peuvent être allouées pour ce type d'équipement, Vu le devis estimatif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes

subventions pour la création d'un city stade, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces demandes.

➤ **N° : 2022-01-04 Avenants au contrat de participation complémentaire au fonctionnement de l'ALSH**

Monsieur le Maire indique que la Caisse d'Allocations Familiales lui a transmis des avenants au contrat de participation complémentaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les activités périscolaires et extrascolaires. Ces avenants font suite à la décision du conseil d'administration de la CAF d'octroyer une aide exceptionnelle en revalorisant le montant de l'aide.

Considérant le contrat de participation complémentaire au fonctionnement de l'ALSH passé avec la caisse d'allocations familiales, Considérant la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 7 décembre 2021 d'octroyer une aide exceptionnelle aux gestionnaires Alsh pour 2021 en revalorisant le montant de l'aide complémentaire et de modifier les modalités de versement de celle-ci à compter de 2022, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants au contrat de participation complémentaire au fonctionnement de l'ALSH pour l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Et ont signé les membres présents.